



Développement durable

Des progrès encore attendus, mais des avancées significatives

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la quantité des déchets ménagers, bien qu'en diminution, reste largement supérieure à la moyenne nationale. Leur valorisation est particulièrement peu fréquente. Les nuisances sonores sont par ailleurs prégnantes dans la région, en lien avec sa forte urbanisation et ses nombreuses infrastructures.

En revanche, l'agriculture biologique est largement représentée en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Sa part dans la surface agricole utile est 4 fois plus élevée que la moyenne nationale. En outre, les eaux souterraines de la région sont moins polluées par les pesticides que dans d'autres régions. La mobilisation des acteurs locaux se poursuit afin de préserver la richesse environnementale remarquable de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Claire Joutard, Insee
Bruno Terseur, Dreal
Agnès Verdeau, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Des déchets ménagers en grande quantité et peu valorisés

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la quantité de déchets ménagers collectés par habitant est largement supérieure à la moyenne métropolitaine en 2013 (706 kg/hab. contre 572 kg/hab.). Dans les Alpes-Maritimes et le Var, ces quantités sont particulièrement élevées (respectivement 745 et 771 kg/hab.). L'importance du secteur touristique dans l'économie régionale par l'afflux de population supplémentaire qu'il induit, explique en partie ces résultats. Toutefois, ces dernières années, la production de déchets ménagers diminue (- 3 % entre 2011 et 2013).

Par ailleurs, le traitement des déchets ménagers présente toujours des retards. Les niveaux de réduction à la source et de tri-valorisation restent insuffisants, la région manquant d'installations de gestion et de traitement des déchets. Le taux de valorisation des déchets de Provence-Alpes-Côte d'Azur est ainsi très inférieur au taux national (32 % contre 44 % en 2013). De plus, l'amélioration du taux de valorisation, continue depuis 2005, est stoppée dans la région, alors qu'elle se poursuit au niveau national. La région se situe ainsi en 2013 au 3^e rang des nouvelles régions métropolitaines pour son faible taux de valorisation, derrière la Corse (22 %) et l'Île-de-France (29 %). Le département du Var est particulièrement concerné (23 %).

Fortes expositions aux nuisances sonores

Le bruit est considéré comme une nuisance environnementale majeure et une première atteinte à la qualité de vie. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la part de la population exposée au bruit du trafic routier est deux fois plus élevée qu'au niveau national (34 % contre 14 % en 2010). Ceci s'explique notamment par la forte urbanisation de la région, les nombreuses infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires ainsi que la présence de grands sites industriels.

Un tableau de bord du développement durable actualisé

Depuis 3 ans, l'Insee s'associe à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Dreal pour mettre à jour un Tableau de bord du développement durable qui rassemble une soixantaine d'indicateurs thématiques. Disponibles au niveau de la région, du département et souvent des intercommunalités, ces données permettent de situer la région par rapport au niveau national. Les résultats dégagés ont vocation à éclairer la prise de décision et la mise en œuvre d'actions permettant de répondre aux défis auxquels la région est confrontée.



Pour lutter contre cette nuisance, des observatoires du bruit ont été mis en place dans chacun des six départements. Des zones de calme, où la circulation des véhicules motorisés est fortement réglementée, sont définies dans certains espaces naturels de la région.

L'agriculture biologique de plus en plus présente

En 2013, la part de l'agriculture biologique dans la surface agricole utile (SAU) atteint 15,2 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur contre seulement 3,9 % en France métropolitaine. Dynamique pour ce type d'agriculture depuis les années 2000 (+ 10 points en 10 ans), Provence-Alpes-Côte d'Azur constitue la 1^{ère} région selon ce critère. Au sein de Paca, c'est dans le Var et les Bouches-du-Rhône que cette part est la plus élevée (respectivement 18,2 % et 18,1 %).

Moins de pesticides dans les eaux souterraines

Un enjeu majeur pour garantir une ressource en eau de qualité consiste à préserver et restaurer les milieux aquatiques. Les eaux souterraines de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont moins polluées par les pesticides que dans d'autres régions. En 2013, la proportion de stations souterraines enregistrant une concentration en pesticides supérieure à 0,5 mg par litre atteint 6,5 % en Paca contre 8,2 % en France métropolitaine. La vigilance s'impose en revanche dans le Vaucluse (16,7 %), où des pesticides interdits sont encore détectés. Ces dernières années, la qualité des eaux souterraines de la région s'est améliorée : dans les années 2008-2010, le taux régional de pollution aux pesticides était supérieur à 12 %.

Une qualité de l'air dégradée dans les grandes villes de la région

La qualité de l'air constitue un enjeu sanitaire majeur. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, celle-ci est dégradée du fait d'une pollution urbaine essentiellement due aux transports, d'une pollution industrielle et d'une pollution photochimique à l'ozone liées aux conditions climatiques. Ainsi le nombre de jours où la qualité de l'air est médiocre, mauvaise ou très mauvaise varie en 2012 de 96 jours à Avignon et Nice à 153 jours à Marseille. Dans toutes les villes de la région où il est calculé, l'indice Atmo a fortement augmenté en 2012.

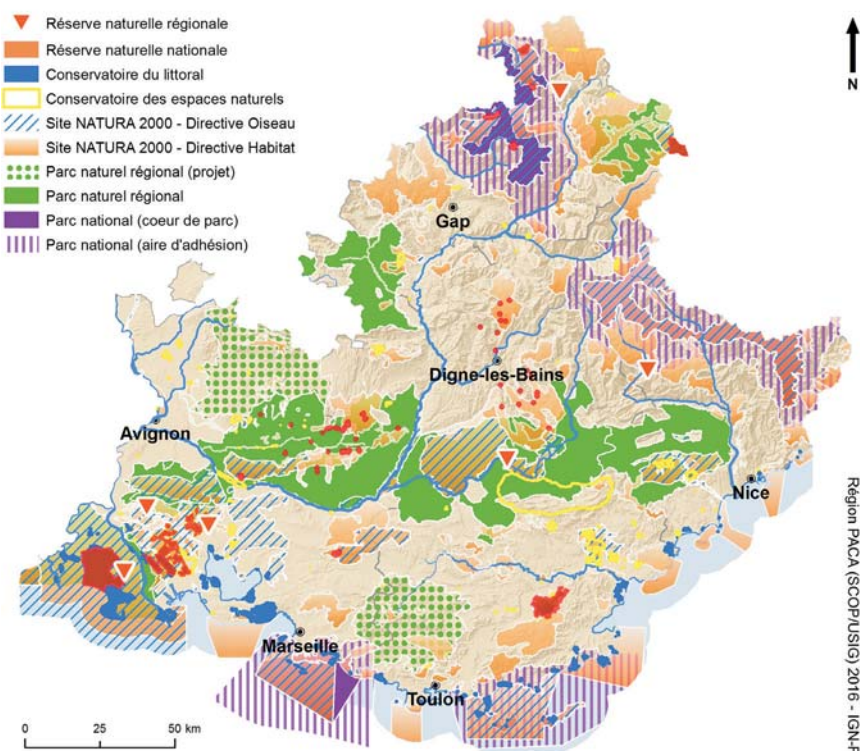
Une richesse environnementale remarquable et un engagement pour la préserver

En 2015, 30 % du territoire régional est classé en sites Natura 2000 contre seulement 13 % en France métropolitaine. C'est dans les Bouches-du-Rhône que cette part est la plus élevée (51 %) (figure 1).

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la mobilisation des acteurs locaux sur les questions environnementales est forte, notamment du fait de l'exceptionnelle biodiversité régionale. En écho à la démarche de co-construction en cours du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), de nombreuses collectivités de Paca se sont engagées dans des projets territoriaux de développement durable de type Agenda 21. ■

1 Une richesse environnementale remarquable en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les espaces naturels protégés en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2016



Sources : Muséum national d'Histoire naturelle, DDTE-SPNR, Dreal

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur

17 rue Menpenti
CS 70004
13395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :

Patrick Redor

Rédactrice en chef :

Gwenaëlle Thomas

ISSN : 2417-1417 (en ligne)

© Insee 2016

Pour en savoir plus

- Tableau de bord du développement durable en Paca - Édition 2016 Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur - rubrique Données détaillées http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=5&ref_id=1195
- Site internet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Thème « Développement durable » <http://www.regionpaca.fr>
- Site internet de la Dreal - Thème « Développement durable » <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/>

